

3.00 crédits

30.0 h

Méthodes d'enseignement	Le cours vise (1) en premier lieu, une connaissance de l'anglais juridique permettant à l'étudiant.e de comprendre un texte établi par et pour des professionnel.le.s du droit dans la tradition anglo-américaine (législation, jurisprudence, doctrine, contrats, correspondance professionnelle etc.). Ceci implique aussi des connaissances de base du système de la <i>common law</i> et de la justice anglo-américaine.
-------------------------	--

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	